



DECISION D-2024-47b
Acquisition d'un véhicule électrique d'occasion
auprès de la société Trafic Communication

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°53/2020 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2020 élisant Monsieur Jean-Philippe MESNIL en qualité de Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu la délibération n°78/2024 du Conseil Communautaire du 19 septembre 2024 autorisant le Président ou son délégué à prendre toute décision concernant l'acquisition de biens mobiliers dont le montant n'excède 8 000 € ;
- Vu le contrat de location d'un véhicule publicitaire signé le 14 juin 2026 avec la société Trafic Communication ;
- Considérant que la société Traffic Communication a fait un proposition de rachat de celui-ci à 4 430 € HT (5316 € TTC) ;
- Considérant que notamment le kilométrage, l'âge du véhicule et l'autonomie du véhicule rend cohérent le prix de vente proposé,
- Considérant le besoin pour la Communauté de communes de conserver l'usage de ce véhicule,

DECIDE

ARTICLE 1

D'acquérir le véhicule de marque Renault KANGOO électrique auprès de la société Trafic Communication pour un montant de 4 430 € HT (5 316 € TTC) ;

ARTICLE 2

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3

Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Fait à Falaise, le 12 décembre 2024

Le Président,

Jean-Philippe MESNIL

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la publication le
12 décembre 2024

Et de sa transmission en Préfecture le
12 décembre 2024